

PRÉPARER UN CONCOURS OU UN EXAMEN

CONCOURS INTERNE / EXTERNE
BIBLIOTHECAIRE
Session 2020



le
mp
pt

QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT



Délégations Ile de France

Centre National de la Fonction Publique Territoriale
145 Avenue Jean Lolive
93695 PANTIN cedex

Tél. : 01 41 83 30 00
www.cnfpt.fr

Centre National de la Fonction Publique Territoriale
14 Avenue du Centre – CS 60144 Montigny le Bretonneux
78066 ST QUENTIN EN YVELINES Cedex

Tél. : 01 30 96 13 50
www.cnfpt.fr

Vos correspondants : Amina ACHOURTANI amina.achourtani@cnfpt.fr
Frédéric MALONGA frederic.malonga@cnfpt.fr

Préparation au concours interne/externe Bibliothécaire territorial

session 2020

Avis d'inscription n°2018/026



Le CNFPT a fait évoluer son offre de formation en développant l'usage du numérique. A compter de 2018, les préparations aux concours et examens professionnels de catégorie A et B intègrent de nouvelles modalités pédagogiques alternant des temps de formation en présentiel et en distanciel.

Public concerné par cette préparation

Les agents ou agentes, les fonctionnaires des collectivités territoriales et établissements publics de la Grande couronne remplissant ou qui rempliront, les conditions d'accès au concours visé (cf. sur le site internet du centre de gestion organisateur <http://concours.cdg77.fr/?Conditions-d-inscription-et,187>).

Aide à la réflexion sur le projet de concours ou examen

Des ressources sur notre site Internet : www.cnfpt.fr vous permettront de faire le point **sur votre projet de concours**. Vous trouverez :

- le test d'auto-évaluation catégorie A permettant de tester ses connaissances et sa motivation : [Auto-évaluation](#)
- des plaquettes d'informations pour réfléchir sur le projet d'évolution à destination :
 - [des collectivités](#)
 - [des agents](#)

Accès à la préparation



L'accès à la préparation est conditionné par la réussite d'un test permettant d'évaluer les aptitudes des candidates ou candidats par rapport aux exigences du dispositif de la formation (cf. modèle de test pour les agents de catégorie A sur notre site). Par le biais de différentes questions nécessitant des développements plus ou moins longs, seront évaluées :

- les capacités de compréhension, d'analyse, de structuration des propos et de développement de l'information, de synthèse;
- les capacités à effectuer des regroupements d'idées à partir d'un corpus de documents afin d'apporter une réponse structurée par un plan ;
- les connaissances générales relatives à l'actualité territoriale.



Cette évaluation est prévue sur une demi-journée, le 04 décembre 2018 après-midi à Noisy-le-Grand (93).

A l'issue de ce test, seuls les candidats ou candidates ayant les prérequis suffisants pourront accéder la préparation. Une convocation au test sera adressée par mail aux inscrits avec copie à leur collectivité dans la deuxième quinzaine de novembre.

Résultats aux test d'accès à la préparation

Selon les résultats obtenus au test, trois parcours de formation peuvent être proposés.

<ul style="list-style-type: none"> • Entrée directe en formation de préparation concours. 	Sous réserve de la validation de l'employeur et des places disponibles
<ul style="list-style-type: none"> • Dispositif de formation « Tremplin » permettant de renforcer les capacités en expression écrite, analyse, synthèse et argumentation de 6 jours (<i>en présentiel et/ou à distance</i>) 	
<ul style="list-style-type: none"> • Parcours de formation continue à définir avec le service formation de la collectivité, en fonction des besoins de l'agent. 	

Organisation de la préparation

IMPORTANT : La formation sera organisée par la délégation Première Couronne dans ses locaux à PANTIN (93)

Formation mixte	 présentiel	 distanciel
Préparation épreuve écrite	8,5 jours - Présentation de la formation et de l'articulation entre le présentiel et la formation à distance) - Méthodologie de l'épreuve de note de synthèse - Méthodologie de l'épreuve d'étude de cas - Concours blanc et Correction	Valorisé :10,5 jours pour les internes 10 jours pour les externes - Ressources méthodologiques - « apprendre en autonomie » -3 devoirs d'entraînement /correction – un concours blanc sur table et correction - Fiches du cadre d'emplois - Ressources connaissances territoriales - Ressources connaissances métier.
Préparation épreuve orale	2 jours Entraînement jury - Mise en situation de jurys blancs	Valorisé : 0,5 jours - Apports de connaissances liées à l'épreuve
Auto-formation : tout au long de la formation Médiathèque : wikiterritorial, webradio, espace vidéo E-communauté thématique : « préparation aux concours de la FPT » ; E-communauté par spécialité MOOC : MOOC CNFPT		

Modalités d'inscription à la préparation

Les inscriptions s'effectuent en ligne sur IEL **jusqu'au 7 novembre 2018 à 00h00**
<https://inscription.cnfpt.fr/>

Un manuel utilisateur de la plateforme d'inscription en ligne est à votre disposition en cliquant [ICI](#)

Code des dispositifs modulaires :

TEST CONCOURS INTERNE BIBLIOTHECAIRE	DXP85003 à Noisy-le Grand (93) 5 Chiffres
TEST CONCOURS EXTERNE BIBLIOTHECAIRE	DXP86003 à Noisy-le Grand (93) 5 Chiffres



Veillez à mettre à jour les coordonnées de vos agents et des contacts collectivité sur IEL.
En effet, l'accès à la plateforme FORMADIST nécessite un mail individuel pour les stagiaires (pas de mail générique).

Renseignements relatifs au concours

L'inscription à la préparation est toujours une démarche distincte de l'inscription à un concours ou à un examen professionnel. Ceux-ci sont organisés par les Centres de gestion (excepté les concours A+ organisés par le CNFPT).

Vous devrez donc procéder à votre inscription au concours auprès du Centre de gestion organisateur :

Centre Départemental de Gestion de la Seine et Marne
10, points de vue - CS 40056
77564 Lieusaint Cedex
Email : dpocdg77@cdg77.fr - Site Internet : www.cdg77.fr

Pour information calendrier prévisionnel du concours

Période d'inscription en ligne : du 01/01/2020 au 12/02/2020
Date limite de dépôt des dossiers d'inscription: 20/02/2020.
Date des premières épreuves : 19/05/2020.

Toutes les informations relatives aux concours sont accessibles sur le site du centre départemental de gestion de Seine et Marne, qui étudiera les dossiers d'inscription et organisera les épreuves.

**RETROUVEZ LES INFORMATIONS RELATIVES
AUX PREPARATIONS CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS
DE LA DELEGATION DE GRANDE COURONNE**



en cliquant [ICI](#)